JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 19/04/2025

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SNC HEURTEBISE ET FILS – Fonds de commerce

Référence: L030247

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 14 mars 2025 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Fonds de commerce



Mes GAUTRON, OREAL & BORSA 02 99 81 20 86

vgo.saintmalo@emeraude.notaires.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE Suivant acte reçu par Maître Jean-Marc BORSA, Notaire à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 51 Boulevard Douville, le 4 mars 2025, en cours d'enregistrement, a été cédé un fonds de commerce par la Société dénommée SNC HEURTEBISE ET FILS, dont le siège est à PLEUDIHEN-SUR-RANCE (22690) lieudit 1 La Grande Tourniole, identifiée au SIREN sous le numéro 845393503 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO à la Société dénommée FOCAM, Société en nom collectif au capital de 1000 €, dont le siège est à SAINT-MALO (35400), 20 Avenue du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 940882046 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO un fonds de commerce de vente de journaux, articles de fumeurs, bimbeloterie, papeterie, librairie, jeux de la francaise des jeux, pmu, vape, confiseries, boissons a emporter, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac exploitée dans le même local, le tout sis et exploité à Ville de SAINT MALO (35400), Centre commercial la Découverte, Avenue du Général de Gaulle, lui appartenant, connu sous le nom commercial et l'enseigne « TABAC B'VAPE PRESSE LA DECOUVERTE », La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1.200.000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour UN MILLION CENT MILLE EUROS (1.100.000,00 EUR) et au matériel pour CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR). L'entrée en jouissance a eu lieu le même jour. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire

Consulter cette annonce en ligne